

**Note de Version Élap Finance v2.18.15.3****• Modification importante concernant les habilitations des utilisateurs :**

Les autorisations d'accès aux organisations budgétaires ne sont plus annualisées.

Un utilisateur ayant accès à une organisation budgétaire possède l'accès sur tous les exercices.

Pour un nouvel utilisateur, il n'est plus nécessaire de procéder à la configuration de son profil sur chaque exercice.

**Quels sont les paramètres qui seront appliqués suite à la mise à jour ?**

Les utilisateurs récupèrent les habilitations paramétrées tout exercice confondu.

Si un utilisateur a accès à une organisation budgétaire (OB) sur un exercice donné, même antérieur à 2025-2026, alors il retrouve cet accès sur tous les exercices.

**Exemple :**

Un utilisateur a eu accès à l'OB1 en 2021.

En 2022, il a changé de service et s'est vu retirer le droit à OB1 sur 2022 tout en le conservant sur 2021, puis a obtenu le droit à OB2 sur 2022.

Après la mise à jour v2.18, il conserve son accès à OB2 et aura accès à OB1 pour tous les exercices.

L'accès à une OB sur au moins un exercice se transforme donc en accès autorisé à cette OB de manière pluriannuelle.

**Nous vous préconisons d'effectuer un contrôle des habilitations par organisations budgétaires de vos utilisateurs après la mise à jour.**

- Cette modification nécessite une mise à jour de certains reports personnalisés, veuillez signaler au support tout dysfonctionnement constaté.
- Un paramètre des types de DCO permet de déclencher la comptabilisation automatique d'une extourne en N+1.

<b>Nouvelles fonctionnalités</b>	
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les FPT utilisant une comptabilité pluriannuelle en AP/CP, le tableau 1 du budget et des DM peut être alimenté automatiquement pour calculer les CP antérieurs sur chaque opération et pour reprendre l'échéancier de CP saisi sur le dernier budget voté ;</li><li>• Pour les FPT utilisant les restes à réaliser, la reprise des restes à réaliser est automatisée sur le BP/BS via une fonction d'import et de remise à zéro en cas d'erreur.</li></ul>
<i>DCO</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'utilisation des types de DCO permet de générer automatiquement les extournes pour certaines écritures (CAPAC, PCA, ...). La DCO d'extourne est générée automatiquement lors de la validation comptable des DCO. Le paramétrage est disponible dans le référentiel "Type de DCO".</li></ul>

<h2 style="color: #e91e63; text-align: center;">Améliorations</h2>	
<i>Réimputation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les réimputations d'EJ sont appliquées en cascade sur les SF et les DP associés ;</li> <li>Les réimputations sont autorisées sur les EJ ayant un reste à 0, permettant ainsi de définir une nouvelle imputation cible pour les extournes de rattachements en FPT/FPS ;</li> <li>Pour les FPT/FPS, l'annulation de mandat de rattachement utilise les ventilations définies par la réimputation des EJ.</li> </ul>
<i>Demandes Budgétaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les demandes budgétaires ne sont plus créées sur les organisations budgétaires désactivées.</li> </ul>
<i>DCO</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'assistant de saisie des types de DCO a été amélioré afin de ne pas devoir en supprimer le contenu pour voir apparaître les autres types disponibles.</li> </ul>
<i>Engagement Comptable</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les noms des colonnes ont été modifiés dans les engagements comptables afin de faciliter la lecture et la compréhension de cette nouvelle pièce pour les gestionnaires. On visualise directement l'opération mère et l'opération fille dans les montants budgétaires impactés par l'engagement comptable ;</li> <li>Seules les lignes portant une variation sont affichées sur les engagements comptables.</li> </ul>
<i>Lettrage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'écran de lettrage permet d'agréger les lignes comptables à lettrer par pièce ou par ligne de pièce, permettant ainsi de lettrer directement un montant TTC (bien qu'il soit séparé en HT + TVA dans la comptabilité) ou toutes les lignes d'un objet de gestion utilisant le même compte comptable et le même tiers.</li> </ul>
<i>Report</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le suivi d'un accord cadre présente un nouvel onglet avec le résumé de l'exécution</li> </ul>
<i>Référentiel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des données ont été ajoutées dans le plan comptable en prévision de la mise en place du module immobilisations intégré dans Elap Finance, ces données sont visibles pour les établissements paramétrés avec un module immo externe et sont visibles également dans l'export du plan comptable ;</li> <li>Lors de la revalidation d'une opération qui a déjà été utilisée, l'application contrôle si un éventuel changement des dates de début et de fin est compatible avec les mouvements déjà enregistrés sur cette opération. De plus, désormais le rapport de compatibilité Infinoé indique également si ces dates sont compatibles avec les mouvements enregistrés sur les opérations validées.</li> </ul>
<i>Habilitations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gestion des accès par organisation budgétaire n'est plus annualisée : <ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de l'arrivée d'un nouvel utilisateur, ses habilitations sur l'exercice en cours s'appliquent automatiquement à tous les exercices ;</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• La génération des états budgétaires (dossier de présentation du budget et compte financier) ne dépende plus des habilitations par organisation budgétaire de l'utilisateur, ces états de présentation ont pour seul objectif une présentation globale du budget ;</li><li>• La consultation des pièces ne nécessite plus que l'accès à une seule de ses organisations budgétaires, y compris les organisations liées aux réimputations. Les actions sur cette pièce continuent de nécessiter l'accès à toutes les organisations (modification, suppression, validation, réimputation, création de pièces subséquentes).</li></ul>
<b>Référentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il est désormais possible de définir un référentiel Organisation budgétaire différent pour chaque budget ou chaque établissement.</li></ul>
<b>TOTEM</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les FPT utilisant TOTEM, les opérations pour comptes de tiers aux comptes 4581/4582 sont correctement alimentées. Il est nécessaire de créer des subdivisions de ces comptes pour chaque opération, dans le plan comptable. L'export Totem se charge ensuite de séparer le compte racine de l'opération (dans le champ OpeCpteTiers) ;</li><li>• Les ICNE aux comptes 66112 et 7622 sont correctement calculés dans les exports TOTEM du budget et du Compte Administratif.</li></ul>

	<b>Corrections</b>
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les EPS/FPT***, le tableau T1 ne prend plus en compte les opérations de type AP CP créées ultérieurement à la décision budgétaire.</li> </ul>
<i>EJ</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les OHCB**, le bouton "Dupliquer les ventilations" générait une différence de compte entre le grand livre budgétaire et l'affichage de l'EJ ;</li> <li>La modification d'un AC sur un EJ ne faisait plus l'objet d'un traçage de l'historique dans le bouton compléments.</li> </ul>
<i>Mandat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en charge d'un mandat qui a un code de TVA à 0% mais pas de compte de TVA à l'achat provoquait un message d'erreur ;</li> <li>La date de pièce n'était pas renseignée pour les mandats causant une anomalie pour le FEC.</li> </ul>
<i>DCR-D</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans l'onglet budget, la validité des référentiels est de nouveau contrôlée (obligation de présence et conformité du paramétrage).</li> </ul>
<i>DCO</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La saisie de DCO dans le journal BE contrôle correctement l'utilisation du compte 890 au débit ou au crédit, et plus forcément aux deux.</li> </ul>
<i>COFI</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de trésorerie ne classait pas correctement les DV en opération pour compte de tiers si la pièce était lettrée avec une pièce intermédiaire autre que DV opération pour compte de tiers.</li> </ul>
<i>Workflow</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurisation des étapes modifiables en cas de retour arrière dans le navigateur.</li> </ul>
<i>Reporting</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Correction du report standard d'un marché qui pouvait ne pas faire apparaître les SF liés aux marchés.</li> </ul>

**Note de Version Élap Finance v2.18.15.7**

	<b>Corrections</b>
<i>Virement Budgétaire</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>Il n'était plus possible d'enregistrer de modifications dans un virement budgétaire.</li></ul>
<i>DV</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>La zone "description" n'était plus présente dans la fiche d'une DV.</li></ul>
<i>Habilitation</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>La validation d'une fiche tiers, d'une coordonnée bancaire ou d'une opération pouvait demander à tort d'avoir accès à des organisations budgétaires.</li></ul>

**Note de Version Élap Finance v2.18.15.10**

	<b>Corrections</b>
<i>COFI</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>La trésorerie des dépenses sur opérations fléchées n'étaient plus positionnées dans le plan de trésorerie.</li></ul>
<i>Comptabilité Générale</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>Il n'était pas possible de faire d'arrêté comptable en date du 29,30 ou 31 décembre 2025.</li></ul>
<i>Imports</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'import standard par fichier Excel des DCR-D n'était plus fonctionnel</li></ul>

**Note de Version Élap Finance v2.18.16.4**

<b>Corrections</b>	
<i>COFI</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>Correction de données permettant un meilleur positionnement des écritures des dépôts, prêts et cautionnements dans les états du compte financier.</li></ul>
<i>Réimputation</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un message d'erreur apparaissait lors de l'application de réimputation faisant croire à un problème. Ce message est corrigé et n'avait pas d'impact sur la réimputation qui était bien effectuée ;</li><li>Le bouton de réimputation n'apparaissait plus pour les tranches de marché.</li></ul>
<i>Lettrage</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un message d'erreur pouvait apparaître au chargement de l'écran de lettrage pour certains comptes.</li></ul>

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

\* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

\*\* La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

\*\*\* La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.